

COMMUNIQUE DE PRESSE

Malgré l'abrogation du délit de solidarité, la discrimination des solidaires!

Signataires et contact presse ci-dessous.

Enregistrement du 29 juin 2018 joint à ce communiqué.

Grande Synthe, le 13/07/2018,

A Grande Synthe, aujourd'hui, il est impossible aux bénévoles non-français de venir en aide aux migrant.e.s.

Depuis jeudi 28 juin, à Grande Synthe, les bénévoles britanniques, et souvent l'ensemble des bénévoles non-français, appartenant à des associations britanniques et françaises se voient refuser l'accès au terrain où (sur)vivent des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants dans des conditions indignes.

Sur ce terrain, comme tous les jours, des bénévoles viennent à la rencontre des personnes exilées pour leur distribuer des tentes, des sacs de couchage, de la nourriture, les informer sur leurs droits et les possibilités de mise à l'abri et leur apporter des soins.

Comme souvent, les forces de l'ordre sont présentes à l'entrée du terrain.

Mais depuis le 28 juin, cette présence policière s'accompagne d'un contrôle d'identité quasi-systématique des bénévoles. Un tri est donc opéré au faciès entre supposé.e.s exilé.e.s et bénévoles, puis un second tri par contrôle d'identité entre français.e.s et non-français.e.s. « Seuls les français entrent » peut-on entendre dans la bouche des policiers de faction. Ce contrôle d'identité n'a, en revanche, pas entraîné d'interdiction d'entrée sur le terrain pour les bénévoles étranger.e.s les 11 et 12 juillet. La fin du tri est-elle définitive ?

Le vendredi 29 juin et le lundi 2 juillet, le tri a pris un caractère disproportionné, puisque des bénévoles britanniques ont été interpellé.e.s et emmené.e.s au commissariat de police. Ils et elles ont finalement été relâché.e.s plus de trois heures plus tard, après avoir dû donner leurs empreintes digitales sous la menace d'une garde-à-vue.

Les raisons de cette interdiction sont inconnues. Aucune explication n'est donnée aux bénévoles étranger.e.s lors de leur refoulement.

Tous les représentants des autorités auxquelles nous nous sommes adressés se renvoient la responsabilité de cette décision.

Alors qu'à Calais, le harcèlement et la pression subies par les bénévoles et militant.e.s se poursuit, Grande Synthe devient un terrain supplémentaire de cette politique suspicieuse de la solidarité. Aujourd'hui, l'Etat discrimine les solidaires.

La décision du conseil constitutionnel relative au délit de solidarité ne concerne-t-elle que les ressortissant.e.s français.e ?

Les gestes de fraternité sont-ils interdits aux étranger.e.s ?

Nous poursuivrons nos actions de solidarité, et nous soutiendrons tous les solidaires, qu'ils ou elles soient français.e.s ou non.

Signataires

Associations intervenant à Grande Synthe

ACC Minorités visibles
ADRA France - antenne de Dunkerque
AMiS
ATD Quart Monde Dunkerque
Auberge des migrants
Bethlehem
DROP Solidarité
Entraide de l'Eglise Protestante Unie de Dunkerque
Gynécologie sans frontières
La Cimade Nord Picardie
Ligue des droits de l'Homme - Dunkerque
MRAP Dunkerque
Médecins du Monde
Refugee Women's Center
Salam Nord/Pas-de-Calais
WISE

Autres organisations

Collectif des Délinquants solidaires
Bagagérue
Collectif Fraternité Migrants Bassin Minier 62
Emmaüs France
Fédération des Associations de Solidarité avec Tous.te.s les Immigré.e.s (FASTI)
Groupe d'Information et de Soutien des Immigré.e.s (GISTI)
Itinérance Dieppe
La Cabane juridique
Sud Education
Syndicat de la Magistrature
Terre d'errance
Union syndicale Solidaires
Utopia 56

Contact presse :

Brice Benazzouz, Médecins du Monde // 06 50 37 77 03
Magali Delambert, La Cimade Nord Picardie // 06 71 48 32 11
Caroline Cottet, Refugee Women's Center // 06 03 96 40 72